Les contrats de quartier

Historique des Contrats de quartier

2006 : L'idée germe à la suite d'une visite à Bruxelles d'une délégation du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, dirigé par Manuel Tornare.

2007 : Le Conseil administratif reprend le projet à son compte. La volonté de créer des contrats de quartier figure en bonne place dans le discours de législature 2007-2011.

2008 : Le processus pilote est lancé en juillet. Deux secteurs sont choisis pour expérimenter les contrats de quartier : les Grottes d'une part, Saint-Gervais/Seujet/Voltaire de l'autre.

2009 : Les premières conférences de quartier ont lieu. Celle de Saint-Gervais le 25 mars ; celle des Grottes le 2 avril. Les habitants, usagers et commerçants désignent leurs représentants qui intègrent les commissions de coordination de chaque quartier.

Printemps 2009-printemps 2010 : Durant une année, les groupes de travail issus des commissions de coordination élaborent des feuilles de route. Thème par thème, ces dernières établissent un diagnostic et un programme d'actions. Ces feuilles de route sont ensuite validées par de nouvelles conférences de quartier.

Eté 2010 : En juin, le Conseil administratif approuve les feuilles de route.

Automne 2010 : Le Conseil administratif lance la réalisation des premiers projets, ceux qui peuvent être pris en charge par les budgets de fonctionnement des départements. Une proposition de crédit est soumise au Conseil municipal. Elle concerne les deux projets qui nécessitent un engagement financier plus important.